

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DGRI 38 Subvention (115.000 euros), avenant à la convention en cours (Togo) et nouvelle convention pluriannuelle (Haïti) avec l'association Entrepreneurs du Monde (69) dans le cadre de la lutte contre le sida.

MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Entrepreneurs du Monde ;

Sur le rapport présenté par MM Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^{ème} commission, et Bernard JOMIER, au nom de la 4^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : La Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Entrepreneurs du Monde, situé 3 grande rue des Feuillants - 69001 Lyon, l'avenant à la convention en cours et la convention pluriannuelle dont les textes sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 115.000 euros est attribuée au bénéfice de l'association Entrepreneurs du Monde, répartis comme suit : 55.000 euros pour le projet au Togo et 60.000 euros pour le projet en Haïti (n° simpa 121362 – dossiers 2015_06165 et 2015_06166).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO